

Ste-Hélène-de-Chester, jeudi le 10 décembre 2009

Secrétaire du BAPE

**À l'attention de la coordonnatrice du secretariat de la commission
Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6**

Par la présente, je désire déposer, moi Marc Beaudoin, résidant de Ste-Hélène-de-Chester et père de famille, mon mémoire face à ce projet de parc éolien.

Tout le monde fait des choix dans la vie pouvant impliquer les gens qui nous entourent de proche ou de loin et ayant un impact directement ou indirectement sur notre qualité de vie.

Ma femme et moi avons choisi consciemment de vivre à la campagne. Cette terre de St-Hélène-de-Chester représente un rêve chéri depuis plusieurs années. Déjà 6 ans ont passés depuis notre déménagement dans cette magnifique région. Au départ, nous recherchions et croyons toujours avoir trouvé un espace paisible où la vie est dictée en grande partie par les forces de la nature. Pour nous la campagne se définit comme étant un lieu où montagnes, forêts, rivières, animaux et hommes peuvent cohabiter.

Plus concrètement, les résidents, les fermiers, les agriculteurs avec leurs silos d'ensilage (les structures les plus hautes à ce jour dans la région), les odeurs, les couleurs, les reliefs et les paysages font partie de cette définition naturelle de la campagne en milieu rural établi par l'homme depuis des années.

Pour nous, la venue d'éoliennes sur ces montagnes transformerait à jamais cette vision commune de la nature et de ses paysages naturels. Qui n'a pas été choqué d'apercevoir ces structures industrielles non naturelles se détacher du décor sur des projets malheureusement déjà implantés dans d'autres régions et finir par détruire les paysages bucoliques entretenus et préservés par les générations passées ?

- La question de fond est : *Comment pouvons-nous définir de façon conjointe et collective ce que deviendra notre futur territoire ainsi que son patrimoine paysager ?*

Les impacts sont grands pour des générations futures. Pouvons-nous définir ensemble la notion de patrimoine paysager de la MRC de l'Érable afin de vivre en respect avec elle et les autres qui l'habitent ?

Voici mes questionnements :

#1- Considérant que les citoyens de Ste-Hélène-de-Chester seront les plus affectés par l'aspect visuel de ce projet (une très grande majorité des éoliennes seront visibles à partir des rangs adjacents aux positionnements prévus des éoliennes), pourquoi en aucun temps les citoyens, les membres du conseil municipal de Ste-Hélène-de-Chester et le maire de celle-ci n'ont pas reçus d'information écrite dévoilant ce projet ainsi que l'emplacement des éoliennes avant l'automne 2009 (grâce au BAPE et les regroupements de citoyens)?

Afin d'appuyer, mes propos vous trouver ci-joint la seule information divulguée publiquement auprès d'une portion de population. Cette annonce est parue le 10 décembre 2008 dans le journal L'Avenir de l'Érable en page 7. Ce document a été déposé par le promoteur et est disponible sur le site internet du BAPE. Ce journal n'est pourtant pas distribué sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Ste-Hélène-de-Chester !



De plus, le document DA1 déposé par le promoteur ne démontre en aucun temps son intention d'informer les populations avoisinantes. Voir pages 16 et 17 (ci-dessous) du document déposé au BAPE.

MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC: première étape

Le premier initiateur du projet de L'Érable a initié les premiers travaux de prospection en 2005.

Hiver 2005	Rencontres avec la municipalité de Sainte-Sophie.
Printemps 2005	Rencontre avec la MRC, le CLD et la SADC de L'Érable
Été 2005	Rencontres avec les municipalités de Sainte-Sophie et Saint-Ferdinand.
Janvier 2006	Adoption du RCI n° 270 visant l'encadrement des éoliennes dans la MRC de L'Érable
Printemps 2006	Rencontres avec la MRC, le CLD et la SADC de L'Érable
Été 2006 à printemps 2007	Nombreuses rencontres avec le comité formé par la MRC, les municipalités, l'UPA et le Syndicat forestier Lotbinière-Mégantic.
Été 2007	Présentation de type portes ouvertes Rencontres avec les municipalités de Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste.

MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC: première étape

Le premier initiateur du projet de L'Érable a initié les premiers travaux de prospection en 2005.

Hiver 2005	Rencontres avec la municipalité de Sainte-Sophie.
Printemps 2005	Rencontre avec la MRC, le CLD et la SADC de L'Érable
Été 2005	Rencontres avec les municipalités de Sainte-Sophie et Saint-Ferdinand.
Janvier 2006	Adoption du RCI n° 270 visant l'encadrement des éoliennes dans la MRC de L'Érable
Printemps 2006	Rencontres avec la MRC, le CLD et la SADC de L'Érable
Été 2006 à printemps 2007	Nombreuses rencontres avec le comité formé par la MRC, les municipalités, l'UPA et le Syndicat forestier Lotbinière-Mégantic.
Été 2007	Présentation de type portes ouvertes Rencontres avec les municipalités de Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste.

17



#2- Pourquoi les gens en faveur de ce projet n'ont pas communiqué avec les moyens disponibles dans la région (par exemple le Journal La Nouvelle, lettre par la poste, courriel, affichage dans les bureaux des municipalités, ...) afin d'inviter l'ensemble des populations toucher de proches ou de loin (au moins ceux qui auront les éoliennes dans leur paysage) par ce projet a prendre connaissance des détails importants les touchant ?

De plus, j'ai obtenu la confirmation du maire de Ste-Hélène-de-Chester comme quoi aucune information n'avait été transmise à la municipalité afin d'informer celle-ci de la venue potentielle d'un tel projet.

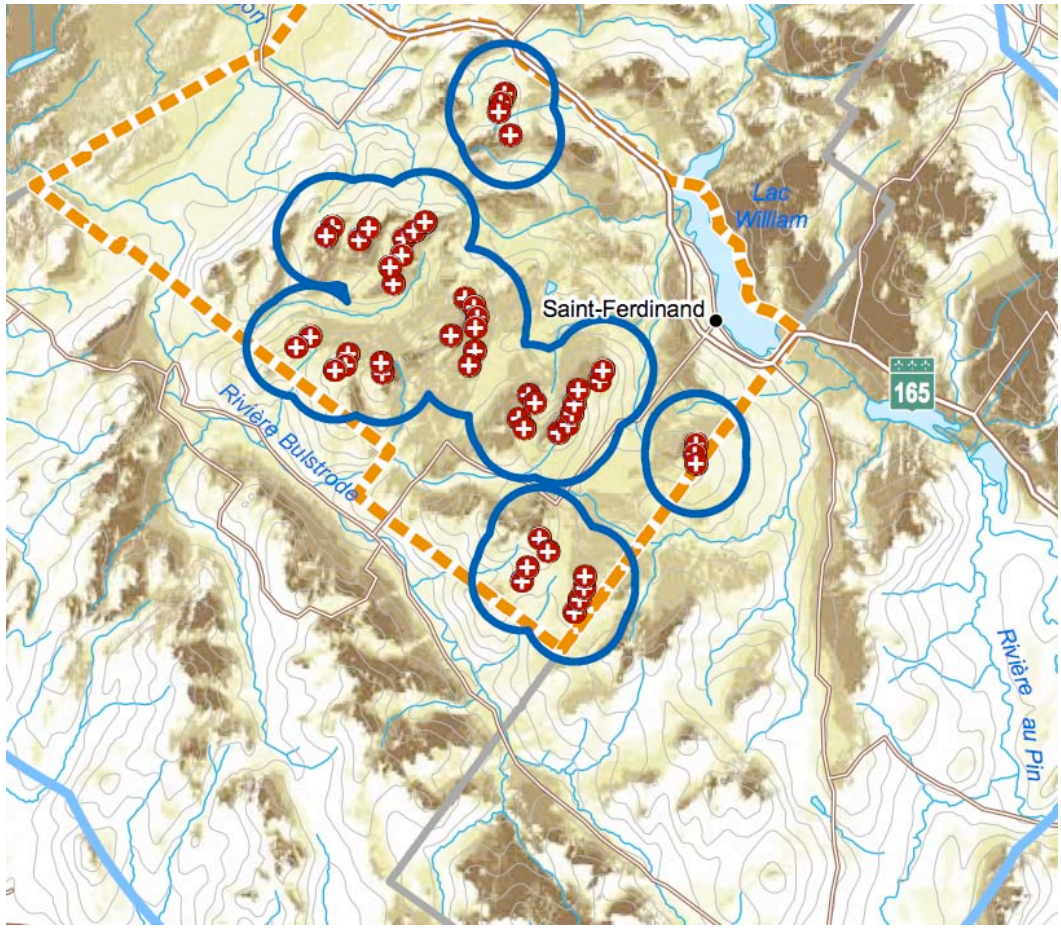
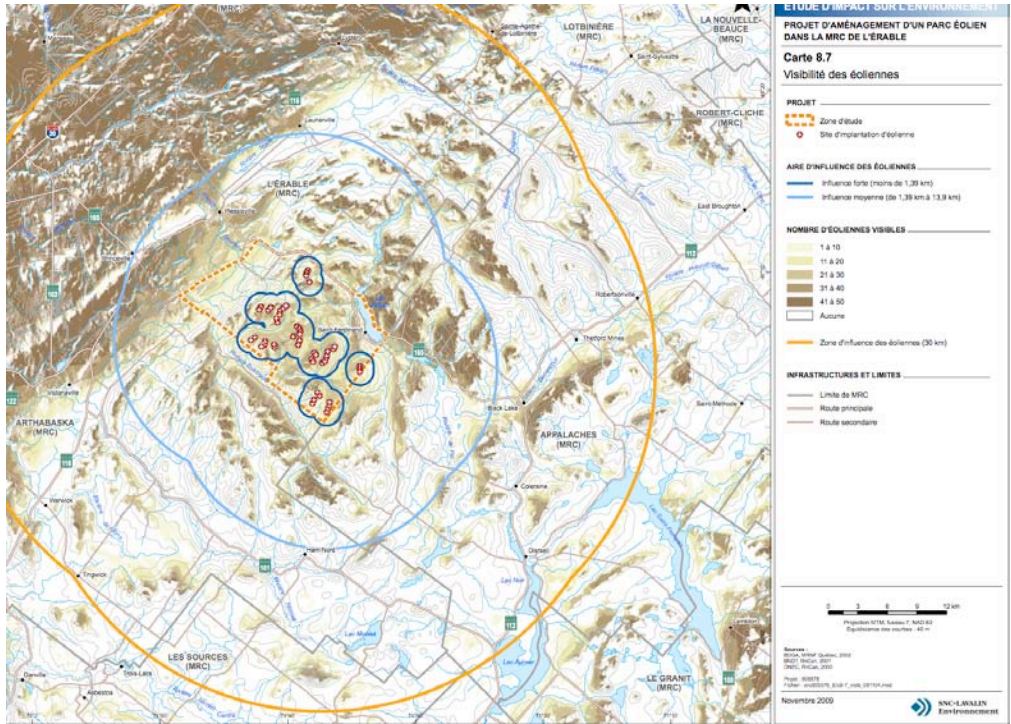
#3- Est-il normal que comme citoyen conscient, je sois mis au courant de ce projet seulement via un autre citoyen de Ste-Hélène-de-Chester au mois de juillet 2009 ? Qui lui même l'apprend d'une personne résidante dans l'une des municipalités prévues pour l'implantation directe d'éoliennes suite à la visite du promoteur sur ses terres.

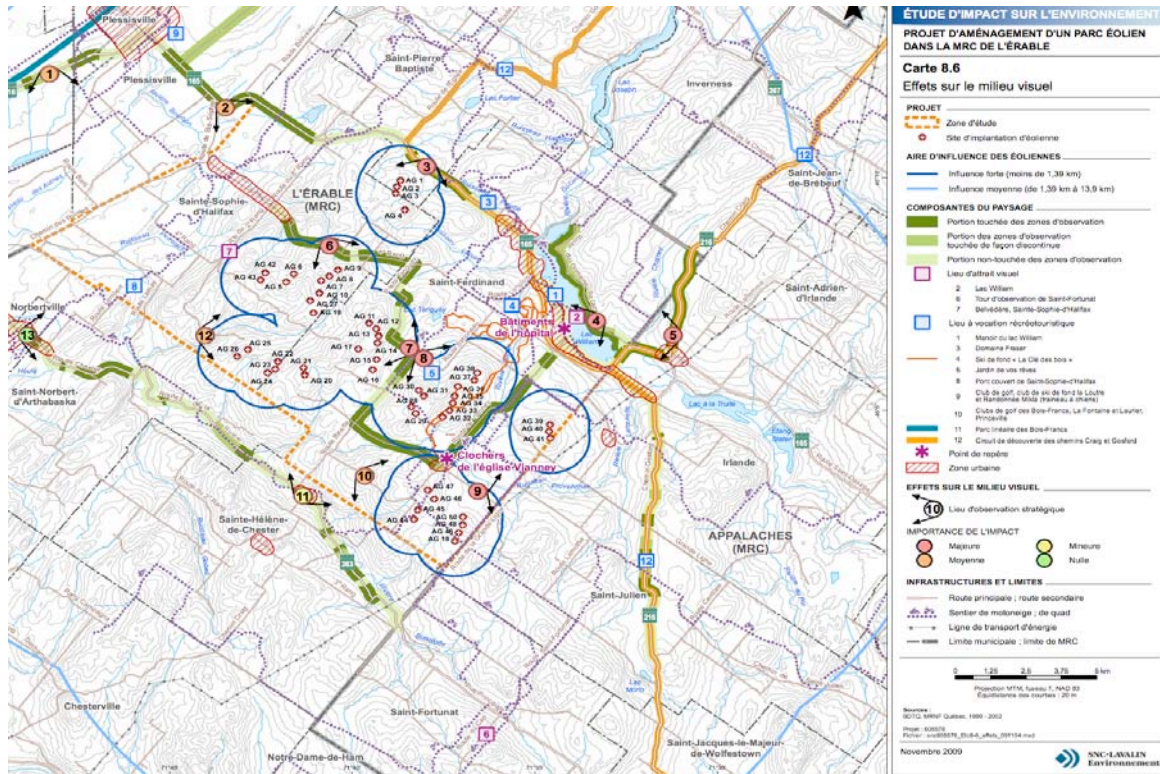
#4- Est-il normal d'obtenir les premières informations tangibles et essentielles sur ce projet grâce aux démarches de citoyens et regroupements de citoyens conscients de la région ?

#5- Pourquoi la zone d'observation établi par SNC Lavalin se limite aux routes décrites sur les cartes 8.6 et 8.7 (Effets sur le milieu visuel) et que le rang #3 de Ste-Hélène-de-Chester ne fait pas partie de la zone d'observation considérant qu'il est situé en altitude plus élevée que la route 263 et faisant partie de la zone d'influence moyenne (1.39 à 13.9 km) ?

Voir les cartes ci-jointes provenant des documents déposés par le SNC Lavalin.

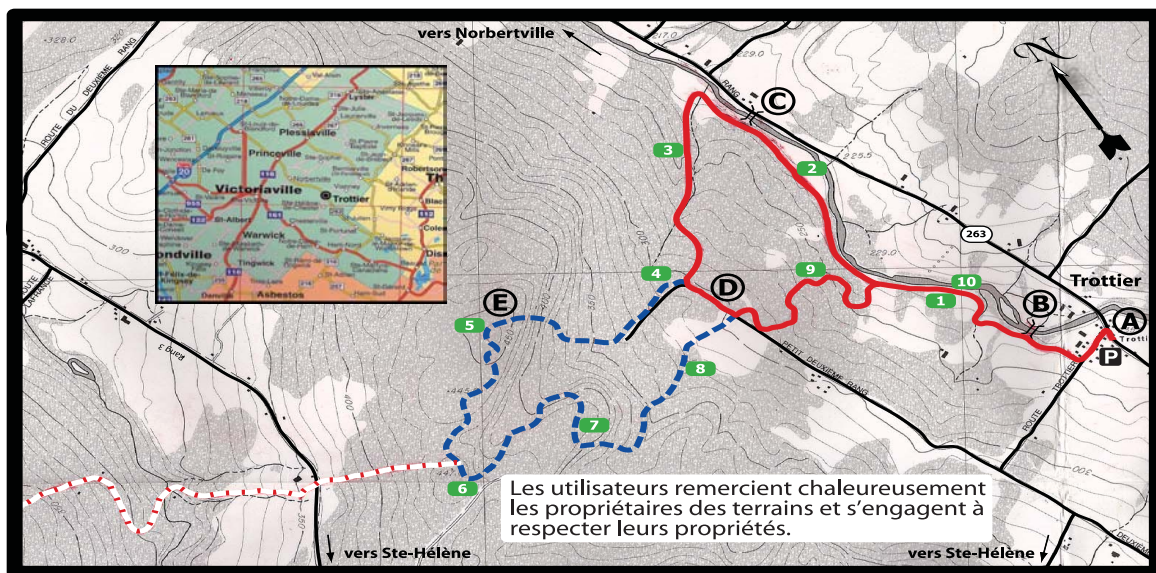
Les zones foncées démontrent que de 21 à 50 éoliennes seront visibles selon notre position dans le rang #3.





De plus, je suis fier des développements des dernières années concernant le sentier pédestre des Trotteurs de Ste-Hélène-de-Chester. Projet avec un potentiel touristique important.

#6- Plusieurs éoliennes seront visibles à partir des différents points de vues panoramiques du sentier pédestre et ainsi nuisant à la découverte des paysages magnifiques déjà existant de ce parcours établis par des bénévoles de la région et ayant à cœur la nature. Pourquoi ce lieu d'intérêt n'est pas mentionné dans les études de SNC Lavalin? Voir carte ci-jointe.



SENTIERS DES TROTTEURS A. Départ et arrivée (1425 route 263)

Jusqu'à aujourd'hui, toutes les rencontres auxquelles j'ai assisté, me démontre qu'une grande majorité des citoyens préoccupés par leur environnement immédiat et vivant dans cette région magnifique ne sont pas en faveur d'un tel projet. Les nombreux témoignages entendus à ce jour vont dans cette direction.

Si le critère d'acceptabilité social fait partie prenante du processus, je considère que la transparence est de mise afin de l'obtenir. Avec les six questionnements ci-dessus vous comprendrez que j'ai de la misère à voir une forme de transparence de la part du promoteur et des autres organismes en faveur de ce projet.

Ce projet ne doit pas être autorisé dans cette forme actuelle. De plus on parle d'un parc éolien industriel et non d'un projet communautaire socialement accepté. En prenant compte de l'ensemble des commentaires et des contraintes mises de l'avant par les citoyens et regroupements jusqu'à ce jour, une évaluation d'un nouveau lieu d'implantation semble être la meilleure solution. Bien sûr, les démarches d'acceptabilité sociale devront être mise de l'avant afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Je désire remercier les membres du RDDA et du RCS et de tous ceux et celles pour avoir eux le courage de dire et faire vibrer leurs cœurs afin de donner un sens à nos choix conscients d'homme et de femme de la terre.

Merci beaucoup,

Marc Beaudoin
Résidant permanent de Ste-Hélène-de-Chester